

**Annexe aux Instructions de course
Dériveurs - Catamarans - Quillards de sport 2021 - 2024**

**: Nom de la régata : Ligue l'Equipe, 420, 470, ILCA, Europe, Fireball , 29er , Finn, IND
Date complète : 22 Octobre 2023
Lieu : LES SABLES D'OLONNE
Autorité Organisatrice : SPORTS NAUTIQUES SABLAI**

- 2 Emplacement du tableau officiel d'information
Secrétariat du club base de mer des Sables d'Olonne
- 4.1 Emplacement du mât de pavillons
Devant le secrétariat du club à la base de mer
- 5.1 Programme des courses
Dimanche 22 Octobre : courses à suivre
- 5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course
10 h 30 heures
- 6 Définition des pavillons de classe
Série solitaire : flamme numérique 1
Série double : flamme numérique 2
- 7 Définition de l'emplacement des zones de course
Baie des Sables d'Olonne
- 8.1 Description des parcours [angles approximatifs (60°), ordre de passage des marques et côté requis]
Parcours triangle olympique - voir annexe schéma
- 9 Marques

Marques de parcours	Changement De parcours	Marque d'arrivée
Parcours : Cylindriques ROSES	Pas de changement de parcours	Cylindrique Damier noir et blanche

15.2 Délai pour finir après le premier (si différent de 30 mn)
non modifié

16.1 Emplacement du secrétariat et du local du jury
Base de mer à coté du secrétariat

CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve est de 1 course

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses

(b) Quand 3 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour

Un système de pointage sera mis en place (Emargement). Chaque concurrent devra signer la liste d'emargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Emargement départ : l'emargement départ sera ouvert une heure trente minutes avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour (voir article 5.2) la signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Emargement retour : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le jury.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

23 Identification des bateaux officiels
Sans objet

28 Prix
Des coupes seront attribuées.



Composition du corps arbitral

Président du Comité de Course : Jean-Jacques CLERC
Assesseurs Comité de Course : Franck FABLET
Christian YVAGNES
Président du Jury : Jean- Claude LANCOU
Assesseur jury : Jean Philippe PORTEAU
Commissaire aux résultats : Patrice ARNOUX

CANAL de COURSE : 72